

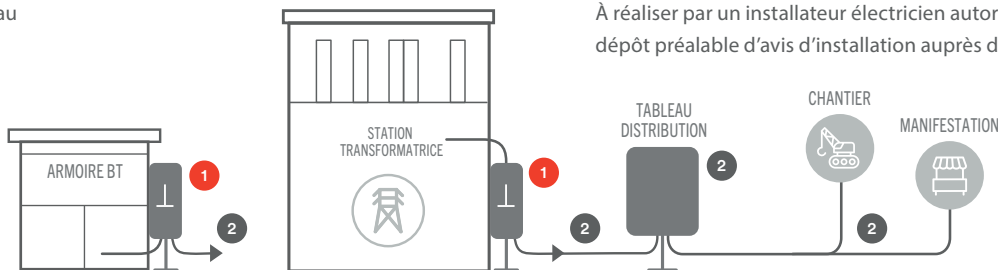
Schéma de principe

Raccordement au réseau
Responsabilité exploitant du réseau

*Station:

*Armoire n°:

*Départ n°:



Raccordement temporaire
À réaliser par un installateur électricien autorisé avec dépôt préalable d'avis d'installation auprès de SIE SA.

1 Tableau de comptage fourni et installé par SIE SA 2 Câble d'alimentation et installation de distribution privée

L'obtention des autorisations d'usage des domaines publics ou privés sont de la responsabilité du demandeur

CHOIX DE LA PRESTATION		Intensité [A]	Nombre	Prix HT
1 week-end	Tableau de comptage de 125 A (maximum)			CHF 920.00
	Tableau de comptage de 250 A (maximum)			CHF 1150.00
Jusqu'à 1 mois	Tableau de comptage de 125 A (maximum)			CHF 1150.00
	Tableau de comptage de 250 A (maximum)			CHF 1450.00
1 à 12 mois	Tableau de comptage de 125 A (maximum)			CHF 1 852.00
	Tableau de comptage de 250 A (maximum)			CHF 2352.00
	Tableau de comptage de 400 A (maximum)			CHF 3024.00

Dès 400 A sur devis. Merci de nous contacter en nous mentionnant l'intensité et la durée souhaitée.
En cas d'indisponibilité de tableau ou de force majeure, une alternative sera étudiée et fera l'objet d'un tarif spécifique.

POUR COMMANDE

Adresse de facturation du tableau de comptage provisoire	Installateur électricien mandaté
Raison sociale:	Raison sociale:
Pers. contact:	Pers. contact:
Adresse:	Adresse:
CP, localité:	CP, localité:
Tél:	Tél:
Adresse de facturation de l'énergie (si différente)	Situation de l'installation
Raison sociale:	Parcelle N°:
Pers. contact:	Adresse:
Adresse:	
CP, localité:	CP, localité:
Tél:	

Délai de réalisation dès réception de la commande signée et dépôt d'un avis d'installation : 10 jours ouvrables

Date de mise en service souhaitée: Date de mise hors service probable:

Retour du document à contrôle@sie.ch ou par courrier à ch. de la Gottrause 11, Case Postale, 1023 Crissier

Mise hors service à annoncer au SIE SA par tél. 021 631 51 11, par email à contrôle@sie.ch ou via IAT.

En cas de dépassement de la durée commandée, une facture complémentaire sera émise à concurrence de la période d'utilisation réelle. Des frais seront facturés pour toute réédition de facture relative à une adresse erronée ou incomplète ainsi que toute demande de déplacement ou de modification de puissance de tableau de comptage. De plus, SIE se réserve le droit de regrouper des demandes multiples pour un site unique sur un seul point d'alimentation et de comptage. Les prix indiqués sont valables dès le 01.11.2022.

, le

Signature: